



CRÉDIT AGRICOLE
GREEN BOND REPORT



2020

Décembre 2020



Sommaire

4 Encours des obligations vertes du groupe Crédit Agricole

7 Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole

8 Portefeuille vert du groupe Crédit Agricole

12 Rapport d'impact carbone

13 Focus sur les portefeuilles immobilier et énergie renouvelable

14 Notes méthodologiques

Éditorial

En tant que leader mondial sur le marché des obligations vertes et pionnier de la finance climat depuis près de 10 ans, le Crédit Agricole estime qu'il est impératif de décarboniser nos économies, tout en maintenant la création de valeur. Afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, le Crédit Agricole a adopté en 2019 une Stratégie Climat en totale cohérence avec l'Accord de Paris. L'objectif de cette stratégie est de permettre la réallocation progressive des portefeuilles de prêts, d'investissements et d'actifs sous gestion, de manière à faire de la finance verte un moteur de croissance pour le groupe.

« Dans son nouveau Plan à Moyen Terme 2019-2022, le Crédit Agricole a affirmé son ambition de contribuer à la nécessaire transition vers des économies à faibles émissions de carbone. »

Dans cette perspective, le marché des obligations vertes est un canal de refinancement essentiel pour le Crédit Agricole afin de communiquer sur ses engagements climatiques, d'engager la discussion avec les investisseurs sur sa vision à long terme et de financer le développement de nos activités de prêt vert. Par exemple, Crédit Agricole CIB s'est engagé à doubler la taille de son portefeuille de prêts verts pour atteindre 13 milliards d'euros d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, Crédit Agricole CIB a mis en place un mécanisme d'incitation pour soutenir l'origination de prêts verts.

Nous pensons qu'être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes fait partie de la stratégie de refinancement du Crédit Agricole afin d'optimiser le financement de nos engagements environnementaux et climatiques. Crédit Agricole CIB a commencé à émettre des Green Notes dès 2013. Crédit Agricole S.A. a procédé avec succès à une première émission d'obligations vertes en 2018, suivie d'une seconde émission d'obligations vertes Crédit Agricole S.A. et d'un premier Green Covered Bond émis par Crédit Agricole Home Loan SFH en 2019.

Le Crédit Agricole soutient également le marché des obligations vertes en tant qu'investisseur et teneur de livres de nombreuses autres obligations vertes. Le gestionnaire d'actifs du groupe Crédit Agricole, Amundi, doublera son portefeuille d'investissements verts pour le porter à 20 milliards d'euros, et l'allocation de tous les portefeuilles de liquidité dédiés aux obligations vertes, sociales et de développement durable passera à 6 milliards d'euros d'ici 2022, triplant ainsi l'objectif précédent pour 2019. Crédit Agricole CIB s'engage à rester une banque de référence sur ce marché, dans lequel Crédit Agricole CIB est actif depuis sa création.

Par ailleurs, le groupe a décidé d'intégrer la question climatique au cœur de sa relation client grâce à un outil innovant : « la note de transition climatique ». Cette « note de transition climatique » permettra de favoriser le dialogue entre les équipes de Crédit Agricole S.A. et les grandes entreprises clientes et émetteurs sur les questions climatiques. Elle repose sur une double approche : une compréhension de la performance du client à ce jour sur les questions énergétiques/climatiques et une vision dynamique de l'intensité et de la rapidité de son processus de décarbonation. Fondée sur l'expertise combinée de Crédit Agricole CIB et d'Amundi, la note de transition climatique est aujourd'hui dans ses dernières phases de conception et sera appliquée à leurs portefeuilles de grands clients et émetteurs d'ici la fin 2020.

Nous sommes très fiers de mettre à la disposition des investisseurs du Crédit Agricole le deuxième rapport sur les obligations vertes comprenant les rapports d'allocation et d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole S.A et de Crédit Agricole Home Loan SFH ainsi que les encours de Green Notes de Crédit Agricole CIB. Nous nous félicitons également de la synergie entre les équipes et les entités du Groupe qui ont activement collaboré à ce document. L'exercice de reporting a permis de renforcer notre connaissance des impacts environnementaux induits par nos financements et de mettre en place des indicateurs et des méthodologies qui permettront de progresser dans les années à venir comme annoncé dans le Plan Moyen Terme 2019-2022.



Éric Campos,

Directeur de la Responsabilité Sociétale et Environnementale, Crédit Agricole SA,
Délégué général de la Fondation Grameen Crédit Agricole



Olivier Bélorgey,

Directeur financier, CACIB,
Responsable de la Trésorerie et du Financement, Groupe Crédit Agricole

Encours des obligations vertes de Crédit Agricole SA et Crédit Agricole Home Loan SFH : chiffres clés

Émetteur

Crédit Agricole SA

Senior Preferred Green Bond

Montant nominal

1 milliard d'euros

Date du règlement

5 décembre 2018

Date d'échéance

5 décembre 2023

Coupon

0,750% par an

Utilisation des fonds

Pour le refinancement des actifs verts du groupe Crédit Agricole

Avis d'experts «de seconde opinion» (SPO)

Vigeo Eiris

Listing

Euronext Paris

ISIN

FR0013385515

Émetteur

Crédit Agricole SA

Senior Non Preferred Green Bond

Montant nominal

1 milliard d'euros

Date du règlement

21 octobre 2019

Date d'échéance

21 octobre 2025

Coupon

0,375 % par an

Utilisation des fonds

Pour le refinancement des actifs verts du groupe Crédit Agricole

Avis d'experts «de seconde opinion» (SPO)

Vigeo Eiris

Listing

Euronext Paris

ISIN

XS2067135421

Émetteur

Crédit Agricole Home Loan SFH

Green Covered Bond

Montant nominal

1,25 milliard d'euros

Date du règlement

6 décembre 2019

Date d'échéance

6 décembre 2029

Coupon

0,05% par an

Utilisation des fonds

Financer ou refinancer des actifs verts éligibles nouveaux ou existants inclus dans le pool SFH Green Cover

Avis d'experts «de seconde opinion» (SPO)

Vigeo Eiris

Listing

Euronext Paris

ISIN

FR0013465010



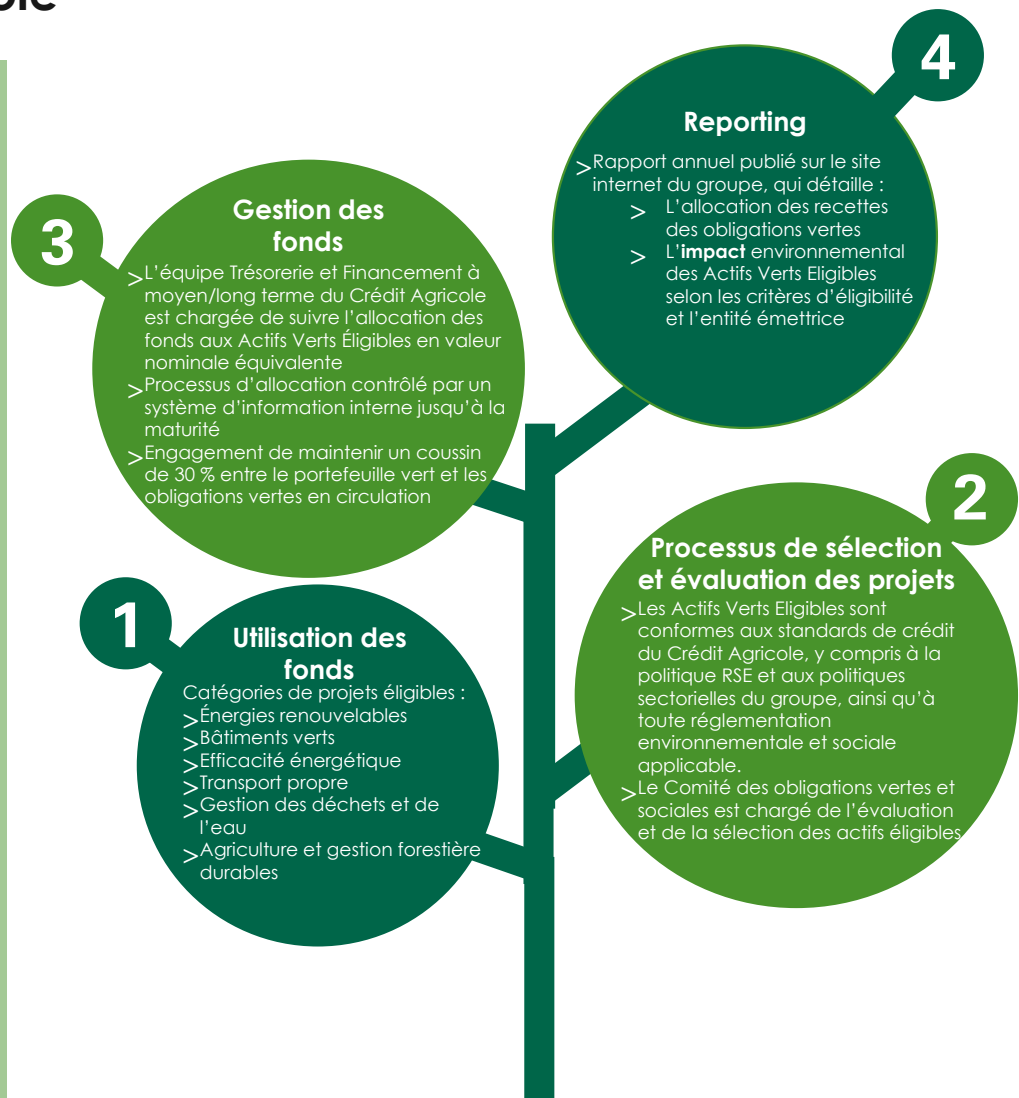
Encours des Green Notes Crédit Agricole CIB, à juin 2020 eq. 2,875 millions d'euros

DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR
30/06/2020	2	4000000	USD	3 544 214	01/04/2020	6	400000	EUR	400 000	25/02/2020	3	750000	USD	664 540
30/06/2020	3	1500000	EUR	1 500 000	27/03/2020	5	1000000	EUR	1 000 000	25/02/2020	5	562000	USD	497 962
29/06/2020	8	30000000	EUR	30 000 000	26/03/2020	5	500000000	JPY	4 124 051	24/02/2020	5	14154000	EUR	14 154 000
29/06/2020	3	1500000	USD	1 329 080	25/03/2020	8	2000000	EUR	2 000 000	24/02/2020	3	1430000	USD	1 267 057
29/06/2020	3	1200000	USD	1 063 264	23/03/2020	15	62000000	ZAR	3 246 889	24/02/2020	3	550000	USD	487 329
26/06/2020	5	30000000	EUR	30 000 000	23/03/2020	6	10000000	TRY	1 292 524	20/02/2020	5	500000	EUR	500 000
26/06/2020	3	3900000	EUR	3 900 000	20/03/2020	3	3590000	EUR	3 590 000	19/02/2020	4	25000000	ZAR	1 309 230
26/06/2020	8	2200000	EUR	2 200 000	19/03/2020	5	3780000000	JPY	31 177 829	18/02/2020	5	1500000000	JPY	12 372 154
26/06/2020	2	1575000	USD	1 395 534	19/03/2020	3	1705000000	JPY	14 063 016	18/02/2020	5	1000000000	JPY	8 248 103
25/06/2020	5	3850000	USD	3 411 306	18/03/2020	5	3,90E+10	IDR	2 403 316	18/02/2020	3	11294000	USD	10 007 088
25/06/2020	5	500000	EUR	500 000	18/03/2020	3	10000000	TRY	1 292 524	18/02/2020	2	830000	USD	735 424
25/06/2020	5	500000	EUR	500 000	18/03/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	17/02/2020	10	400000	EUR	400 000
24/06/2020	1	2250000	USD	1 993 620	16/03/2020	10	1000000	EUR	1 000 000	14/02/2020	5	8704000	EUR	8 704 000
23/06/2020	8	2400000	EUR	2 400 000	13/03/2020	6	2300000	USD	2 037 923	14/02/2020	2	1000000	USD	886 054
23/06/2020	1	2150000	USD	1 905 015	13/03/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	14/02/2020	10	500000	EUR	500 000
23/06/2020	1	1400000	USD	1 240 475	13/03/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	14/02/2020	6	200000	EUR	200 000
22/06/2020	1	2700000	USD	2 392 344	13/03/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	13/02/2020	15	60000000	ZAR	3 142 151
22/06/2020	3	2250000	USD	1 993 620	12/03/2020	5	5000000	USD	4 430 268	13/02/2020	5	25000000	ZAR	1 309 230
19/06/2020	10	30000000	EUR	30 000 000	12/03/2020	5	3000000	USD	2 658 161	13/02/2020	7	8400000	TRY	1 085 720
19/06/2020	3	4805000	EUR	4 805 000	11/03/2020	10	3000000	EUR	3 000 000	10/02/2020	7	140000000	ZAR	7 331 685
19/06/2020	1	2100000	USD	1 860 712	11/03/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	10/02/2020	8	2000000	EUR	2 000 000
19/06/2020	5	500000	EUR	500 000	11/03/2020	3	277000	EUR	277 000	07/02/2020	3	1000000	USD	886 054
19/06/2020	5	500000	EUR	500 000	10/03/2020	10	8000000	EUR	8 000 000	07/02/2020	5	500000	EUR	500 000
18/06/2020	10	250000000	ZAR	13 092 295	10/03/2020	10	1000000	EUR	1 000 000	03/02/2020	1	5700000	USD	5 050 505
17/06/2020	1	2050000	USD	1 816 410	09/03/2020	5	25000000	ZAR	1 309 230	03/02/2020	1	520000	EUR	520 000
17/06/2020	3	1550000	EUR	1 550 000	09/03/2020	10	1229000	EUR	1 229 000	31/01/2020	10	5000000	EUR	5 000 000
17/06/2020	3	1450000	USD	1 284 778	06/03/2020	10	4933000	EUR	4 933 000	28/01/2020	5	1000000	EUR	1 000 000
17/06/2020	3	900000	USD	797 448	06/03/2020	10	4400000	EUR	4 400 000	27/01/2020	5	4568000000	JPY	37 677 334
16/06/2020	1	4750000	USD	4 208 754	06/03/2020	3	700000	USD	620 237	27/01/2020	3	2086000000	JPY	17 205 543
16/06/2020	3	2490000	EUR	2 490 000	06/03/2020	3	500000	EUR	500 000	27/01/2020	3	1520000	USD	1 346 801
15/06/2020	6	4333000	EUR	4 333 000	05/03/2020	5	620000000	JPY	5 113 824	24/01/2020	8	5142000	EUR	5 142 000
12/06/2020	3	2080000	USD	1 842 991	05/03/2020	15	54000000	ZAR	2 827 936	24/01/2020	8	2000000	EUR	2 000 000
12/06/2020	10	1500000	EUR	1 500 000	05/03/2020	7	8500000	TRY	1 098 645	22/01/2020	3	5787000	EUR	5 787 000
12/06/2020	2	1500000	USD	1 329 080	04/03/2020	5	4000000	EUR	4 000 000	21/01/2020	3	2150000	USD	1 905 015
11/06/2020	8	50000000	EUR	50 000 000	04/03/2020	5	4000000	EUR	4 000 000	20/01/2020	5	1350000	EUR	1 350 000
10/06/2020	1	2200000	USD	1 949 318	03/03/2020	3	1000000	USD	886 054	16/01/2020	5	1500000000	JPY	12 372 154
10/06/2020	1	1650000	USD	1 461 988	02/03/2020	3	288600000	INR	3 421 296	16/01/2020	7	100000	EUR	100 000
10/06/2020	3	1500000	USD	1 329 080	02/03/2020	5	4445000	EUR	4 445 000	10/01/2020	10	500000	EUR	500 000
09/06/2020	5	200000000	JPY	1 649 621	02/03/2020	3	2825000	EUR	2 825 000	06/01/2020	8	1520000	EUR	1 520 000
09/06/2020	10	100000000	JPY	824 810	02/03/2020	5	2080000	EUR	2 080 000	06/01/2020	8	1000000	EUR	1 000 000
08/06/2020	1	9231000	USD	8 179 160	02/03/2020	5	800000	EUR	800 000	30/12/2019	2	11160000	EUR	11 160 000
05/06/2020	10	10000000	USD	8 860 535	28/02/2020	3	6695000	USD	5 932 128	27/12/2019	4	70000000	MXN	2 741 228
05/06/2020	1	2750000	USD	2 436 647	28/02/2020	5	5000000	EUR	5 000 000	27/12/2019	3	1922000	USD	1 702 995
04/06/2020	3	2000000	USD	1 772 107	28/02/2020	8	3000000	EUR	3 000 000	27/12/2019	3	500000	USD	443 027
03/06/2020	10	1900000	EUR	1 900 000	28/02/2020	3	1100000	EUR	1 100 000	24/12/2019	2	1150000	USD	1 018 962
01/06/2020	5	590000000	JPY	4 866 381	27/02/2020	3	5890000	USD	5 218 855	23/12/2019	6	500000	EUR	500 000
01/06/2020	3	409000000	JPY	3 373 474	27/02/2020	5	650000	EUR	650 000	23/12/2019	5	500000	EUR	500 000
21/05/2020	10	30000000	EUR	30 000 000	27/02/2020	2	600000	USD	531 632	23/12/2019	3	100000	USD	88 605
14/05/2020	12	8000000	EUR	8 000 000	27/02/2020	5	500000	EUR	500 000	20/12/2019	7	550000	EUR	550 000
14/05/2020	8	3300000	EUR	3 300 000	27/02/2020	3	50000	USD	44 303	19/12/2019	3	900000	USD	797 448
24/04/2020	6	30000000	EUR	30 000 000	26/02/2020	10	15000000	USD	13 290 803	19/12/2019	7	800000	EUR	800 000
22/04/2020	8	5000000	EUR	5 000 000	26/02/2020	10	15000000	USD	13 290 803	19/12/2019	3	470000	EUR	470 000
16/04/2020	7	500000	EUR	500 000	26/02/2020	5	1105000	USD	979 089	19/12/2019	5	200000	EUR	200 000
15/04/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	26/02/2020	10	600000	EUR	600 000	18/12/2019	10	18000000	EUR	18 000 000
14/04/2020	8	250000	EUR	250 000	25/02/2020	5	7003000000	JPY	57 761 465	17/12/2019	5	10000000	SEK	955 703
03/04/2020	5	8000000	EUR	8 000 000	25/02/2020	5	1700000000	JPY	14 021 775	17/12/2019	5	780000	EUR	780 000
03/04/2020	10	2000000	EUR	2 000 000	25/02/2020	5	756000000	JPY	6 235 566	13/12/2019	3	1050000	EUR	1 050 000

DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR
13/12/2019	5	500000	EUR	500 000	12/07/2019	8	500000	EUR	500 000	17/08/2018	5	1300000	EUR	1 300 000
12/12/2019	15	62560000	ZAR	3 276 216	10/07/2019	10	2395000	EUR	2 395 000	17/08/2018	8	1200000	EUR	1 200 000
12/12/2019	15	25000000	AUD	15 341 188	04/07/2019	12	30000000	EUR	30 000 000	10/08/2018	10	300000	EUR	300 000
12/12/2019	10	21470000	TRY	2 775 049	20/06/2019	6	1050000	EUR	1 050 000	08/08/2018	3	354000000	INR	4 196 600
12/12/2019	8	6670000	TRY	862 114	14/06/2019	8	3674000	EUR	3 674 000	20/07/2018	7	10000000	SEK	955 703
12/12/2019	3	2400000	EUR	2 400 000	07/06/2019	10	1000000	EUR	1 000 000	20/07/2018	7	10000000	SEK	955 703
11/12/2019	3	6000000	USD	5 316 321	03/06/2019	6	13160000	SEK	1 257 705	12/07/2018	3	6500000	USD	5 759 348
11/12/2019	3	600000	EUR	600 000	03/06/2019	5	5220000	SEK	498 877	11/07/2018	5	2750000	EUR	2 750 000
10/12/2019	3	1750000	EUR	1 750 000	27/05/2019	8	1000000	EUR	1 000 000	05/07/2018	10	3000000000	JPY	24 744 309
06/12/2019	3	1400000	USD	1 240 475	07/05/2019	6	13150000	SEK	1 256 750	21/06/2018	3	438200000	INR	5 194 774
06/12/2019	5	500000	EUR	500 000	07/05/2019	5	10370000	SEK	991 064	21/06/2018	7	13000000	SEK	1 242 414
05/12/2019	3	12805000	USD	11 345 915	07/05/2019	5	5000000	SEK	477 852	18/06/2018	8	2000000000	JPY	16 496 206
04/12/2019	3	1000000	USD	886 054	06/05/2019	7	10000000	SEK	955 703	11/06/2018	10	2500000	EUR	2 500 000
29/11/2019	10	100000000	EUR	100 000 000	25/04/2019	12	209500000	EUR	209 500 000	06/04/2018	10	500000	EUR	500 000
26/11/2019	5	10000000	SEK	955 703	23/04/2019	12	5000000	EUR	5 000 000	05/04/2018	8	500000	EUR	500 000
25/11/2019	5	70000000	JPY	577 367	04/04/2019	5	1000000	USD	886 054	20/03/2018	3	179400000	INR	2 126 752
25/11/2019	5	50000000	JPY	412 405	28/03/2019	2	1925000	USD	1 705 653	16/03/2018	8	1000000	EUR	1 000 000
25/11/2019	12	800000	EUR	800 000	27/03/2019	4	34820000	PLN	7 782 745	09/03/2018	8	1000000	EUR	1 000 000
25/11/2019	10	500000	EUR	500 000	21/03/2019	5	19680000	SEK	1 880 824	28/02/2018	3	6800000	TRY	878 916
21/11/2019	12	3000000	EUR	3 000 000	21/03/2019	6	12710000	SEK	1 214 699	27/02/2018	3	438600000	INR	5 199 516
20/11/2019	8	2500000	EUR	2 500 000	20/03/2019	8	27821000	EUR	27 821 000	27/02/2018	3	5860000	TRY	757 419
20/11/2019	10	500000	EUR	500 000	19/03/2019	15	75000000	EUR	75 000 000	26/02/2018	8	38928000	EUR	38 928 000
20/11/2019	10	500000	EUR	500 000	15/03/2019	10	500000	EUR	500 000	30/01/2018	3	281800000	TRY	36 423 327
20/11/2019	5	300000	EUR	300 000	11/03/2019	2	5170000	USD	4 580 897	21/12/2017	4	86000000	INR	1 019 513
15/11/2019	10	2000000	EUR	2 000 000	26/02/2019	3	286000000	INR	3 390 473	11/11/2017	5	87974000	USD	77 949 672
14/11/2019	6	8400000	TRY	1 085 720	21/02/2019	4	1,90E+10	IDR	1 170 846	30/10/2017	3	234500000	INR	2 779 951
14/11/2019	6	7870000	TRY	1 017 216	19/02/2019	5	83600000	AUD	51 300 933	29/09/2017	4	320680000	TRY	41 448 661
04/11/2019	4	30000000	EUR	30 000 000	19/02/2019	5	53089000	NZD	30 692 606	29/09/2017	4	165000000	MXN	6 461 466
31/10/2019	7	750000	EUR	750 000	13/02/2019	6	18610000	SEK	1 778 564	27/07/2017	4	5958000	BRL	995 938
31/10/2019	10	500000	EUR	500 000	13/02/2019	5	12660000	SEK	1 209 920	26/07/2017	3	5711000	TRY	738 160
31/10/2019	10	300000	EUR	300 000	22/01/2019	12	3750000	EUR	3 750 000	29/06/2017	5	3,21E+10	IDR	1 978 114
31/10/2019	10	300000	EUR	300 000	15/01/2019	7	1000000000	JPY	8 248 103	29/06/2017	5	3,21E+10	IDR	1 978 114
29/10/2019	5	15000000	SEK	1 433 555	09/01/2019	4	69125000	PLN	15 450 380	16/12/2016	11	10000000	EUR	10 000 000
25/10/2019	8	700000	EUR	700 000	27/12/2018	12	85000000	EUR	85 000 000	14/12/2016	4	63100000	INR	748 038
24/10/2019	5	100000000	JPY	824 810	21/12/2018	7	30000000	SEK	2 867 109	29/11/2016	11	5000000	EUR	5 000 000
24/10/2019	5	100000000	JPY	824 810	20/12/2018	5	56800000	AUD	34 855 179	18/11/2016	11	5000000	EUR	5 000 000
24/10/2019	5	50000000	JPY	412 405	20/12/2018	5	17200000	USD	15 240 121	17/11/2016	4	63100000	INR	748 038
18/10/2019	5	500000	EUR	500 000	20/12/2018	10	500000	EUR	500 000	09/09/2016	11	12000000	EUR	12 000 000
11/10/2019	8	2000000	EUR	2 000 000	18/12/2018	6	31420000	SEK	3 002 819	02/06/2016	5	64190000	AUD	39 390 034
10/10/2019	3	3000000	USD	2 658 161	18/12/2018	5	24120000	SEK	2 305 156	29/04/2016	19	61000000	EUR	61 000 000
08/10/2019	5	500000	EUR	500 000	11/12/2018	12	3750000	EUR	3 750 000	27/04/2016	15	10000000	EUR	10 000 000
07/10/2019	10	4157000	EUR	4 157 000	05/12/2018	7	10000000	SEK	955 703	24/09/2013	7	5410000000	JPY	44 622 237
03/10/2019	5	300000	EUR	300 000	23/11/2018	5	10000000	SEK	955 703	08/07/2013	7	850000	BRL	142 086
26/09/2019	10	10000000	USD	8 860 535	12/11/2018	5	68970000	SEK	6 591 485	14/06/2013	18	10000000	EUR	10 000 000
26/09/2019	5	6190000	SEK	591 580	12/11/2018	6	39800000	SEK	3 803 699					
13/09/2019	5	750000	EUR	750 000	01/11/2018	4	2,00E+10	IDR	1 232 470					
13/09/2019	5	300000	EUR	300 000	01/11/2018	7	50000000	JPY	412 405					
09/09/2019	8	11732000	EUR	11 732 000	01/11/2018	7	50000000	JPY	412 405					
08/08/2019	5	17000000	MXN	665 727	31/10/2018	7	10548000	USD	9 346 093					
07/08/2019	5	20000000	ZAR	1 047 384	08/10/2018	10	500000	EUR	500 000					
02/08/2019	8	1000000	EUR	1 000 000	03/10/2018	3	375000000	USD	332 270 069					
30/07/2019	5	11620000	TRY	1 501 913	28/09/2018	10	1500000000	JPY	12 372 154					
30/07/2019	2	8130000	TRY	1 050 822	28/09/2018	5	4450000	GBP	4 932 114					
25/07/2019	5	100000000	JPY	824 810	27/09/2018	5	30950000	SEK	2 957 901					
19/07/2019	3	29780000	PLN	6 656 236	27/09/2018	5	5290000	SEK	505 567					
17/07/2019	5	6450000	SEK	616 429	27/09/2018	3	3000000	NOK	280 707					
17/07/2019	6	5250000	SEK	501 744	25/09/2018	3	9020000	USD	79 922 027					

Aperçu du Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole

Lancé en novembre 2018, le Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole complété par l'annexe Green Real Estate Appendix sert de document de référence pour les émissions d'obligations vertes de toutes les entités du groupe Crédit Agricole : Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales de Crédit Agricole, leurs filiales et les véhicules de refinancement. En particulier, ce Framework d'obligations vertes remplace celui publié par Crédit Agricole CIB en 2013 et sert désormais de cadre de référence pour toutes les nouvelles émissions de Green Notes de Crédit Agricole CIB.



Le Framework des obligations vertes du Crédit Agricole est aligné avec l'édition 2018 des Green Bond Principles (« GBP ») et suit ses quatre composantes principales, à savoir l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting.

Le Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole et son annexe Green Real Estate Appendix ont été revus par Vigeo Eiris qui a rendu pour chacun un avis d'experts « de seconde opinion » positif consultable à l'adresse :



<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>

Portefeuille d'actifs verts du Crédit Agricole, à juin 2020 :

À ce jour, le portefeuille vert se concentre sur

Crédit Agricole CIB	70%
Caisses régionales	26%
LCL	3%
CAL&F	1%

Près de la moitié du portefeuille vert du Groupe finance

Les actifs basés en France	46%
----------------------------	-----

La moitié restante est répartie entre

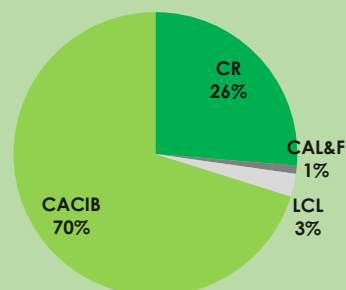
Europe hors France	29%
Amériques	15%
Asie	9%

Les énergies renouvelables constituent la catégorie d'actifs la plus importante (53 %), suivies par

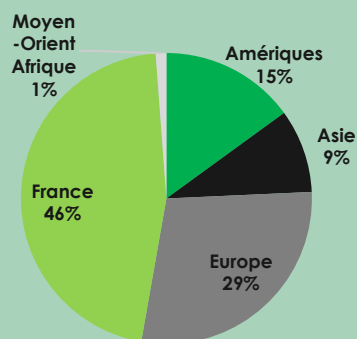
Bâtiments verts	29%
Transport propre	12%
Eau et gestion des déchets	4%
Efficacité énergétique	2%

Un portefeuille diversifié

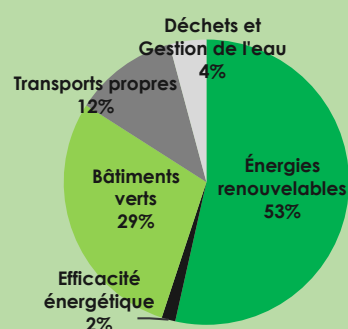
Répartition par filiale



Répartition par région



Répartition par catégories éligibles

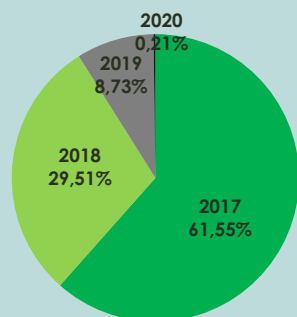


Portefeuille vert SFH, à partir de juin 2020 :

Le portefeuille d'actifs verts de la SFH est composé de prêts finançant exclusivement les nouveaux logements appartenant aux 15 % des bâtiments les plus efficaces sur le plan énergétique.

Initiés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL, les prêts à l'habitat vert éligibles financent des biens situés à 100% en France.

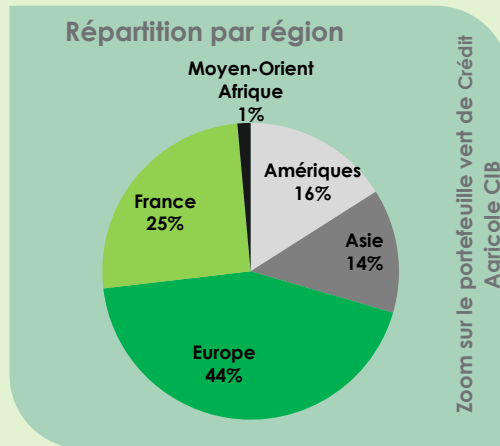
Ventilation par année du premier tirage (% de l'encours)



Focus sur le portefeuille vert de Crédit Agricole CIB, à juin 2020 :

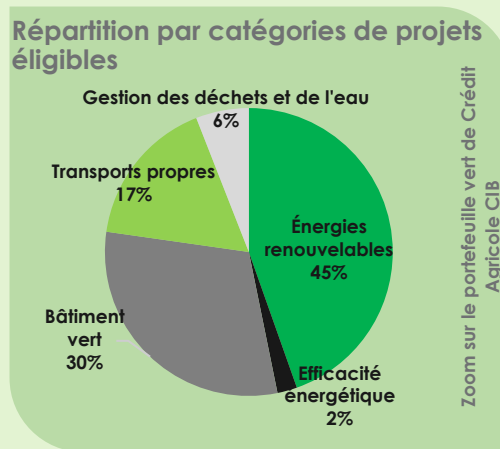
À ce jour, les actifs verts du portefeuille vert du CACIB sont situés en :

France	25%
Europe	44%
Asie	14%
Amériques	16%
Moyen-Orient	1%
Afrique	



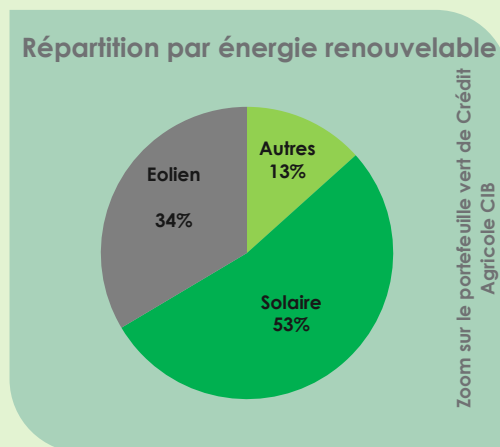
Le portefeuille vert du CACIB est concentré dans :

Énergies renouvelables	45%
Bâtiment vert	30%
Transports propres	17%
Eau et gestion des déchets	6%
Efficacité énergétique	2%



Les énergies renouvelables sont principalement solaires (53 %) (y compris l'énergie photovoltaïque et thermosolaire), suivies par

Eolien	34%
Autres	13%





Exemple d'actifs éligibles




SOUTENIR UN PROJET
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

Deuxième grand projet éolien offshore en France : Parc éolien de Fécamp

	
<p>Actif : 71 éoliennes Siemens Gamesa, d'une capacité de 497 MW.</p>	<p>Lieu : Fécamp, Normandie, France</p>

Description : Le projet est détenu par un consortium composé d'EDF Renewables, d'Enbridge et de wpd. C'est le deuxième projet éolien offshore financé en France après celui de St Nazaire qui a été clôturé au quatrième trimestre 2019. La Banque a joué un rôle de premier plan en tant que garant, banque de couverture initiale, teneur de livre mondial, agent et teneur de compte, avec une garantie totale de souscription de Crédit Agricole CIB de plus de 650 millions d'euros. Le groupe Crédit Agricole, à travers les Caisses Régionales, LCL et Unifergie, a confirmé un fort intérêt pour participer à la transaction par le biais d'une syndication intragroupe.



 **Calendrier :** en construction, entrée en vigueur prévue en 2023

 **Montant :** €650 m (syndication intragroupe)




SOUTENIR UN PROJET
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

La plus grande centrale solaire photovoltaïque de la côte est des États-Unis

	
<p>Actif : Ferme solaire photovoltaïque d'une puissance de 620 MW</p>	<p>Lieu : Virginie, au sud de Washington D C, États-Unis</p>

Description : Highlander Solar est la plus grande centrale solaire photovoltaïque de la côte Est des États-Unis située en Virginie, au sud de Washington DC, dans la « datacenter alley ». L'énergie produite sera utilisée pour les centres de données de sociétés technologiques de premier plan telles que Microsoft, Apple ou Akamai.

 **Calendrier :** Le projet est actuellement en cours de construction, les différentes phases étant mises en ligne cette année. Le projet sera achevé à l'été 2021.

 **Montant :** \$704 m



SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES PAR LE BIAIS D'UN INSTRUMENT ÉCOLOGIQUE INNOVANT :

Soutenir la construction de bâtiments écologiques : Prêt vert pour les hôtels d'étudiants

Actif : 11 000 m ² de nouvel hôtel à Paris et 12 000 m ² de nouvel hôtel à Toulouse	Lieux : Paris et Toulouse, France

Description : Dans le cadre de ce prêt vert, TSH vise la note internationale BREEAM « Très bon » pour les deux bâtiments, en réduisant la consommation d'énergie et le gaspillage alimentaire dans ses restaurants. En outre, le financement combine les caractéristiques d'un prêt vert et d'un *Sustainability-Linked Loan* incluant des critères de durabilité. Ce financement est le tout premier *Sustainability-Linked Loan* dans le secteur européen de l'investissement immobilier.

Calendrier : en construction, ouverture prévue en mars 2022 pour le projet de Paris et en juillet 2021 pour le projet de Toulouse

Montant : €82 m



DÉVELOPPER DES SOLUTIONS LOCALES POUR NOS CLIENTS ET LE BIEN DE LA SOCIÉTÉ :

Soutenir la stratégie de croissance ambitieuse de Cap Sud

Actif : centrales photovoltaïques installées sur des hangars agricoles et industriels	Lieu : Sud de la France

Description : Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes a mis en place un financement de 19 millions d'euros pour CAP Sud, spécialisé depuis 2006 dans l'installation et la maintenance de centrales photovoltaïques, notamment sur des hangars agricoles et industriels. CAP Sud est l'acteur principal de ce secteur. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a contribué à 51 % du financement dans le but de soutenir le développement de Cap Sud tant au niveau national qu'à l'étranger.

Calendrier : entrée en service en 2018

Montant : €19 m

Rapport d'impact carbone :

Le rapport du Crédit Agricole sur les obligations vertes est axé sur l'évaluation de la contribution des actifs verts éligibles à l'atténuation du changement climatique (exprimée en tonnes d'émissions annuelles de CO₂ évitées), en s'appuyant notamment sur la recommandation du groupe d'experts techniques (TEG) de la Commission européenne travaillant sur la taxonomie des activités durables de l'Union Européenne.

En fonction de la granularité des données environnementales disponibles relatives aux Actifs Verts Eligibles, le Crédit Agricole a appliqué une approche méthodologique à trois niveaux : une approche par projet lorsque cela est possible, notamment pour les actifs de financement de projets, une approche par société pour les actifs de financement de sociétés et une approche sectorielle pour les portefeuilles d'actifs très granulaires tels que le portefeuille de prêts aux particuliers des Caisses régionales du Crédit Agricole. La section suivante («Notes méthodologiques») présente en détail les principales hypothèses et les sources des facteurs d'émissions utilisées pour ce calcul.

L'impact carbone de chaque obligation verte du Crédit Agricole est estimé au prorata de sa contribution au refinancement du portefeuille vert global, tel que défini dans le cadre des obligations vertes du Crédit Agricole. Des ordres de grandeur (avec un nombre de chiffres significatifs limités) sont présentés dans le tableau ci-dessous en fonction de la précision des données.

Rapport d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole S.A. : 359 t. d'émissions de CO₂ éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO ₂ éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO ₂ éq./an)
Énergies renouvelables	1 162	534	620 508
Efficacité énergétique	24	125	3 000
Bâtiment vert	564	44	24 252
Transport propre	184	374	68 259
Gestion des déchets et de l'eau	65	14	910
Total	2 000	359	718 000

Rapport d'impact des Green Notes de Crédit Agricole CIB : 516 t. d'émissions de CO₂ éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO ₂ éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO ₂ éq./an)
Énergies renouvelables	1 282	994	1 274 308
Efficacité énergétique	64	125	8 000
Bâtiment vert	875	20	17 500
Transport propre	483	374	18 0642
Gestion des déchets et de l'eau	171	14	2 394
Gestion de l'eau	59	0	0
Gestion des eaux usées	13	89	1 157
Les déchets à l'énergie	100	13	1 300
Total	2 875	516	1 482 844

Rapport d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole Home Loan SFH : 11 t. d'émissions de CO₂ éq. Évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO ₂ e/€m.an)	Impact carbone (tCO ₂ e/an)
Bâtiment vert	1 250	11	13 750
Total	1 250	11	13 750

Focus sur le portefeuille immobilier du Crédit Agricole :

L'immobilier est l'une des principales Catégories Vertes Eligibles financées par le programme d'émission d'obligations vertes du Crédit Agricole, comprenant les obligations vertes CASA, les Green Notes CACIB et l'obligation verte SFH. Au total, 2 689 millions d'euros de prêts immobiliers sont refinancés par des obligations vertes émises par les entités du groupe Crédit Agricole. Cependant, la composition de chaque sous-portefeuille immobilier varie et entraîne différents impacts carbone comme suit :

- **Le Green Covered Bond de la SFH** : il a refinancé un large portefeuille de nouvelles propriétés résidentielles en France. Compte tenu du faible mix énergétique de la France et de la consommation d'énergie relativement faible par mètre carré des bâtiments existants, ce portefeuille se caractérise par une faible intensité d'impact de 11 tCO₂ éq./m€.an et 78 MWh/m€.an
- **Les Green Notes de CACIB** : CACIB possède un portefeuille immobilier diversifié avec une tendance à privilégier les actifs commerciaux. Ces actifs ayant une consommation d'énergie plus élevée en moyenne, l'intensité de l'impact final est légèrement plus importante avec 20 tCO₂ éq./m€.an, ainsi qu'une intensité plus élevée des économies d'énergie 128 MWh/m€.an
- **Les obligations vertes Crédit Agricole S.A.** : elles ont refinancé une partie du portefeuille immobilier de CACIB et de LCL ainsi que des prêts dédiés à la rénovation énergétique («Eco-PTZ») et «Prêts Économie d'Énergie») d'actifs résidentiels français de particuliers accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Étant donné que les mesures de rénovation sont directement orientées vers des travaux visant à réduire la consommation d'énergie, ce portefeuille a une intensité d'impact plus élevée, avec 44 tCO₂ éq./m€.an et 292 MWh/m€.an.

Entités	Allocation (m€)	Intensité de l'impact carbone (tCO ₂ éq./m€.an)	Impact carbone (tCO ₂ éq./an)	Intensité de l'impact énergétique (MWh/m€.an)	Impact énergétique (MWh/an)
CASA	564	44	24 252	292	164 124
CACIB	875	20	17 500	128	112 000
SFH	1 250	11	13 750	78	97 500

Focus sur le portefeuille d'énergies renouvelables du Crédit Agricole :

Les portefeuilles d'énergies renouvelables de CACIB et de CASA présentent des intensités d'impact carbone différentes (994 tCO₂ éq./m€.an contre 534 tCO₂ éq./m€.an), tandis que l'intensité énergétique (2 715 MWh/m€.an contre 2 156 MWh/m€.an) est assez similaire, en raison de la répartition géographique des deux portefeuilles. CASA se concentre principalement sur des actifs français installés dans un réseau électrique à faible intensité carbone, tandis que CACIB finance des actifs dans le monde entier, y compris dans des pays dont le réseau énergétique est à forte intensité carbone. L'intensité de l'impact carbone a augmenté depuis l'année dernière en raison d'une réévaluation de l'intensité carbone du réseau français de 60 à 124 gCO₂ éq./kWh, déclenchant une augmentation automatique de l'impact carbone des projets d'énergie renouvelable. En outre, le portefeuille est désormais davantage axé sur les actifs d'énergie renouvelable dans les pays à forte intensité de carbone, ce qui augmente l'impact moyen.

Entités	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO ₂ e/million d'euros)	Impact carbone (tCO ₂ e/an)	Intensité énergétique (MWh/€m.an)	Production d'énergie (MWh)
CASA	1 162	534	620 508	2 156	2 505 315
CACIB	1 282	994	1 274 622	2 715	3 480 159

Notes méthodologiques

Remarques générales

Le Crédit Agricole a développé une approche méthodologique à trois niveaux en fonction des chiffres et des données disponibles dans son système de crédit interne :

- Une approche par projet basée sur la connaissance des actifs sous-jacents par le Crédit Agricole. Cette approche a notamment été utilisée pour évaluer l'impact carbone des actifs de financement de projets ;
- Une approche basée sur les entreprises pour les prêts aux entreprises finançant des activités environnementales, telles que les opérateurs de transport public ;
- Une approche sectorielle pour un portefeuille à très forte granularité, comme le portefeuille de prêts de banques de détail pour le solaire photovoltaïque.

Les méthodologies à trois niveaux donnent une vue intéressante sur la disponibilité et la qualité des données (« données d'activité ») dans le système actuel de la banque. Elles indiquent également où se situent les prochaines priorités pour améliorer le système d'évaluation de l'impact environnemental de nos activités de prêt. Le Comité des obligations vertes et son Comité de projet vert connexe sont chargés de conseiller les entités du groupe Crédit Agricole sur la manière la plus pertinente de le faire. Le tableau suivant montre la fréquence d'utilisation des différentes méthodologies (en termes de montant de prêt accordé) pour fournir les chiffres de ce rapport sur l'obligation verte 2018 du Crédit Agricole.

Catégorie éligible	Approche par projet	Approche basée sur les entreprises	Approche sectorielle
Énergies renouvelables	26,5%	3,1%	23,9%
Solaire	11,3%	2,3%	14,8%
Vent	14,2%	0,8%	2,9%
Autres, y compris la biomasse	1,0%	0,0%	6,1%
Efficacité énergétique	0,0%	0,5%	1,5%
Bâtiment vert	13,7%	7,7%	7,6%
Transports propres	6,2%	2,0%	5,2%
Infrastructure et réseau	6,2%	2,0%	0,0%
Matériel roulant	0,0%	0,0%	5,2%
Gestion des déchets et de l'eau	4,0%	0,2%	0,0%
Gestion de l'eau	1,4%	0,0%	0,0%
Gestion des eaux usées	0,1%	0,2%	0,0%
La valorisation énergétique des déchets	2,4%	0,0%	0,0%
Total	50,4%	13,5%	36,1%

La méthodologie de la BEI pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets, intitulée « Méthodologies d'évaluation de l'empreinte carbone des projets BEI », a été utilisée comme référence. Ce document contient les lignes directrices pour l'évaluation des émissions de GES pour de nombreux types de projets environnementaux, ainsi que les valeurs par défaut des facteurs d'émission (« Facteur d'émission ») nécessaires pour le calcul :

$$\text{Impact carbone (tCO}_2\text{/an)} = \text{Émissions effectives} - \text{Émissions de référence} \\ = (\text{Données d'activité} \times \text{Facteur d'émission}) - \text{Émissions de référence}$$

Si nécessaire, les facteurs et les valeurs de la méthodologie de la BEI sont complétés par d'autres sources publiques telles que l'IEA, l'IRENA, etc.

Disponible à l'adresse suivante :

https://www.eib.org/attachments/strategies/eib_project_carbon_footprint_methodologies_en.pdf
https://ec.europa.eu/energy/data-analysis/energy-statistical-pocketbook_fr
https://ec.europa.eu/energy/eu-buildings-database_fr
<https://www.eia.gov/totalenergy/data/annual/>

Les énergies renouvelables :

Conformément aux lignes directrices de la BEI, l'impact carbone des projets d'énergie renouvelable est évalué par rapport à des niveaux de référence spécifiques à chaque pays, que ce soit pour la production d'électricité intermittente (utilisée pour la production d'électricité solaire et éolienne) ou la production d'électricité ferme (utilisée pour la biomasse, la géothermie, l'hydroélectricité et les installations dont la technologie est inconnue).

Les données d'activité sont l'énergie produite annuellement par les actifs d'énergie renouvelable (exprimée en MWh). Elles sont obtenues :

- À partir de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet ;
- À partir du coût de construction des énergies renouvelables (source : IRENA, Renewable Power Generation Costs in 2019) dans le cas d'une approche sectorielle.

Bâtiments écologiques :

Les émissions de GES dues à la demande énergétique des nouveaux bâtiments verts sont comparées à la moyenne locale du même type de bâtiments (bureaux, logements, etc.) à partir des statistiques sur l'énergie de l'UE, de la base de données sur les bâtiments de l'UE, de l'analyse annuelle de la consommation d'énergie de l'EIA ainsi que de la base de données nationale lorsqu'elle est disponible. Pour la construction de nouveaux bâtiments, les données d'activité sont la superficie (m²) des bâtiments verts. La performance énergétique (kWh/m².a) est estimée sur la base de l'année de construction et des normes de construction en vigueur à ce moment-là, et du niveau de certification environnementale (comme LEED, BREEAM, etc.) comme valeur de substitution. Il est obtenu :

- À partir de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet ;
- À partir du coût de construction (source : INSEE, base de données ICC, pour la France) dans le cas d'une approche sectorielle.

L'efficacité énergétique :

Cette catégorie éligible regroupe les projets liés à l'efficacité énergétique tels que les compteurs intelligents, la gestion de flotte et l'amélioration du transport d'électricité. La quantification des émissions de carbone évitées est généralement intégrée dans la documentation de ces projets.

Les chiffres utilisés dans le cas de l'approche par projet proviennent directement des documentations de projet. Ces chiffres ont servi d'approximation pour les projets restants dans le cadre de l'approche sectorielle.

Les transports propres :

Les émissions de GES dues aux projets de transport public sont comparées à celles du transport routier de référence, respectivement les voitures pour le transport de passagers et les camions pour le transport de marchandises. Les données d'activité sont le kilomètre.passager total pour le transport de passagers et le kilomètre. tonne pour le transport de marchandises. Elles sont obtenues :

- À partir de la documentation des projets des actifs de financement de projet (tels que l'infrastructure ferroviaire) ou de la communication d'entreprise des opérateurs qui gèrent et exploitent ces infrastructures (ensemble appelé «Infrastructure et réseau» dans le tableau ci-dessus) ;
- D'après les statistiques sectorielles (source : UIC, Railway Handbook, Energy consumption and CO₂ emissions and ARAFER) pour l'évaluation comparative de l'activité sous-jacente du financement du matériel roulant.

- La «gestion des eaux usées» comprend les projets de collecte et de traitement des eaux usées. L'évaluation de l'impact carbone quantifie la réduction des émissions de GES liées au traitement des eaux usées par rapport à leur mise en décharge. Les données d'activité sont dans ce cas la capacité (exprimée en m³/jour ou en nombre de personnes équivalent). Ces données sont tirées de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet, et de la communication de l'entreprise dans le cas d'une approche par entreprise ;
- La conversion des déchets en énergie comprend un projet d'incinération des déchets pour produire de l'énergie. Les données d'activité sont la quantité de déchets (tonnes) directement issue de la documentation du projet. Les émissions de GES dues à l'incinération des déchets sont comparées aux émissions de GES provenant de l'élimination d'une quantité comparable de déchets dans une décharge conventionnelle et aux émissions de GES provenant de la production d'une quantité similaire d'électricité en utilisant une base de référence spécifique à chaque pays. Dans le rapport «Green Bond Report 2019», nous avons utilisé une base de référence secondaire reflétant les émissions de GES qui auraient pu être évitées en utilisant la méthanisation pour illustrer la recommandation actuelle du TEG de la Commission européenne de ne pas inclure cette activité dans la taxonomie de l'UE. Nous n'avons pas répété cette approche cette année, car dans les pays où ces activités étaient localisées, la dernière mise à jour de la méthodologie de la BEI a considérablement réduit la base de référence en tenant compte des récents développements de l'électricité à faible teneur en carbone, illustrant ainsi directement la recommandation du TEG de la Commission européenne.

L'agriculture et la gestion forestière durables :

Aucun actif vert éligible n'a été sélectionné et inclus dans cette catégorie éligible. Une méthodologie spécifique d'évaluation de l'impact carbone sera mise en œuvre conformément aux lignes directrices de la BEI si nécessaire.

Gestion des déchets et de l'eau :

Cette catégorie éligible a été divisée en trois sous-catégories afin de prendre en compte le large éventail d'activités et de technologies :

- La «gestion de l'eau» comprend les projets d'approvisionnement en eau pour lesquels le TEG de la Commission européenne n'identifie pas de contribution significative à l'atténuation du changement climatique, à l'exception du gain d'efficacité grâce à la réduction des fuites. À ce stade et en attendant la publication de la taxonomie de l'UE sur la gestion de l'eau, l'impact carbone de cette sous-catégorie est considéré comme négligeable ;

Avertissement

Ce document a été préparé par Crédit Agricole S.A (pour son propre compte, au nom et pour le compte de Crédit Agricole Home Loan SFH) et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ci-après désignées ensemble, en ce compris mais sans limitation, Crédit Agricole Home Loan SFH, les Caisses Régionales, les Caisses Locales et chacune de leurs filiales respectives, le « Groupe Crédit Agricole »), à des fins d'information uniquement et n'est pas destiné à fournir une information exhaustive. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une quelconque vérifications, approbation ou acceptation de la part des entités du Groupe Crédit Agricole et, par conséquent, aucune déclaration, aucune garantie ni aucun engagement, explicite ou implicite, n'est donné à cet égard, et aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, ne peut être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des entités du Groupe Crédit Agricole quant à la sincérité, l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce rapport. Ni le Groupe Crédit Agricole, ni ses dirigeants, représentants, mandataires ou employés ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour un quelconque préjudice, que ce soit pour négligence ou pour toute autre raison, pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou de tout ce qui lui est relatif ou autre document ou information auquel il pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux peut différer légèrement du total présenté en raison des arrondis. Certaines données sont calculées sur la base de méthodologies nouvelles et innovantes qui pourraient évoluer à l'avenir.

Le présent document n'a qu'une valeur d'information et ne peut pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Il ne constitue pas une offre ou une proposition de vendre, d'acheter ou de souscrire des titres financiers et ne doit pas être considéré comme un document relevant d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit et n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire quelconque. Une offre de titres, pour autant qu'elle soit faite, s'effectuera uniquement au moyen d'un prospectus, d'un offering memorandum, d'une circulaire d'information ou de tout autre document juridique qui sera mis à la disposition des investisseurs auxquels une telle offre peut être légalement adressée et les investisseurs ne doivent pas souscrire à des titres financiers sans avoir reçu une telle documentation juridique qu'ils doivent revoir en intégralité.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat ou une proposition de vente ou d'achat de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Aucun titre financier n'a été et ne sera enregistré en vertu de et conformément au U.S. Securities Act et ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis d'Amérique et/ou à des U.S. Persons ou au bénéfice de ou pour le compte d'U.S. Persons sauf en cas d'exemption aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de lancer une offre publique de titres aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce document peut contenir des informations et des déclarations prospectives (forward looking statements) concernant les entités du Groupe Crédit Agricole, qui ne sont pas fondés sur des faits historiques. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières, basées sur des hypothèses relatives à des projets, des objectifs et des résultats attendus en lien avec des événements, des opérations, des produits et/ou des services futurs et sur des suppositions en terme de performance future. Ces éléments ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019.

Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par les termes « estimer », « anticiper », « cibler » ou des expressions similaires. Bien que le Groupe Crédit Agricole estime que ces projections et estimations reposent sur des hypothèses raisonnables, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur réalisation, en ce qu'elles sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes relatives au Groupe Crédit Agricole, en ce compris, sans limitation, ceux évoqués ou identifiés au sein des rapports annuels et autres documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, établis ou à établir par le Groupe Crédit Agricole. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives. Le Groupe Crédit Agricole ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce rapport, pour quelque raison que ce soit.

Le présent document est la propriété du Groupe Crédit Agricole et est disponible sur le site internet <https://www.credit-agricole.com/>. De ce fait, l'information contenue dans ce document ne peut être reproduite, redistribuée ou transmise, directement ou indirectement, à toute autre personne ou publié, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable écrite de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait au Groupe Crédit Agricole ou à ses filiales de se conformer aux obligations d'enregistrement de ce pays ou cette juridiction.

